

Chantier d'aménagement des dessertes routières et des plateformes du parc logistique du pont de Normandie 2

Livret de prescriptions environnementales



Mars / 2016



Dans le cadre du projet d'aménagement des dessertes routières et des plateformes du Parc Logistique du Pont de Normandie 2 (PLPN2), différentes mesures ont été préconisées dans l'étude d'impact et le dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces faunistiques protégées afin de réduire les impacts du projet sur la faune et la flore. Ces mesures sont reprises dans l'arrêté préfectoral n°SRE/UEP/2015/02/01 du 3 mars 2015 autorisant la perturbation et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées et destruction de leurs milieux protégés ainsi que dans l'arrêté préfectoral « loi sur l'eau » du 26 février 2015 autorisant la réalisation du parc logistique du pont de Normandie 2 au bénéfice du Grand Port Maritime du Havre.

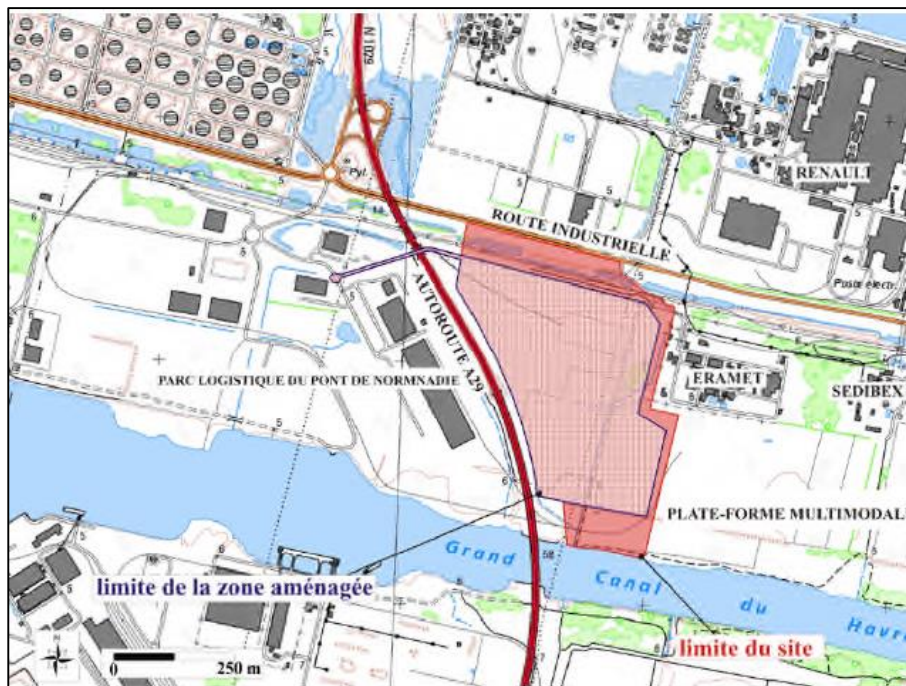
Le présent document constitue le livret de prescriptions environnementales : il présente l'ensemble des mesures liées à la protection de l'environnement et les actions devant être mises en œuvre et respectées par les entreprises en charge des travaux. Ces prescriptions sont présentées dans le tableau ci-après. Leur localisation est indiquée sur la carte présentée juste avant le tableau.



Responsable Projet
LESUR Mathilde

+ 33 (0)2 35 65 69 12
mlesur@biotope.fr

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a décidé d'aménager un parc logistique dans la circonscription portuaire, sur les communes de Rogerville, d'Oudalle et de Sandouville, entre le barreau de l'autoroute A29 et la plate-forme multimodale : le Parc Logistique du Pont de Normandie 2 (PLPN 2). Le site est accessible depuis la route industrielle. Il couvre une emprise de 77 hectares, dont 53 ha seront aménagés. Le site est principalement constitué de milieux humides : prairies et roselières. Le site présente un intérêt écologique fort avec de nombreuses espèces de plantes rares à très rares et plusieurs espèces faunistiques protégées au niveau national.



Localisation du site (source : SAFEGE, 2014. Etude d'impact du projet d'aménagement d'un parc logistique sur la Zone industrio-portuaire du Havre, Rogerville, Oudalle et Sandouville. GPMH)

Afin d'éviter, réduire et compenser les impacts du projet sur les milieux naturels, la faune et la flore, différentes mesures ont été préconisées :

❖ Mesures de réduction en phase chantier

- Mesure RED2 : Suivi environnemental du chantier
- Mesure RED3 : Gestion des déchets (chantier)
- Mesure RED4 : Emprise du chantier et durée des travaux limitées (conditions adaptées)
- Mesure RED5 : Travaux et interventions lourdes hors période sensible pour la faune
- Mesure RED6 : Mise en place de barrières anti-amphibiens
- Mesure RED7 : Prévention de la dispersion des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Mesure RED8 : Gestion des eaux de pluie (chantier)
- Mesure RED9 : Gestion préventive de pollutions chroniques des eaux de chantier
- Mesure RED10 : Gestion des eaux usées de la base vie (chantier)
- Mesure RED11 : Gestion des opérations de manutention et de stockage des produits (chantier)
- Mesure RED12 : Gestion curative des déversements accidentels

❖ Mesures de réduction en phase exploitation

- Mesure RED20 : Mise en œuvre d'un éclairage adapté
- Mesure RED21 : Préservation et gestion écologique de la zone au Nord

- Mesure RED22 : Préservation et gestion écologique des habitats de la zone au sud
- Mesure RED23 : Réaménagement de nouveaux fossés
- Mesure RED24 : Aménagement de corridors écologiques entre les mesures du PLPN 2 et les mesures environnementales de la plate-forme multimodale
- Mesure RED25 : Aménagements écologiques pour accueillir le Lézard des murailles

❖ **Mesures compensatoires**

- Mesure COMP1 : Valorisation naturelle des marais de Cressenval sur une emprise totale de 769 ha en compensation aux 48 ha de zone humide détruits dans le cadre du projet

❖ **Mesures d'accompagnement**

- Mesure AC1 : Suivi écologique des espaces à vocation naturelle dans le périmètre du projet
- Mesure AC2 : Suivi écologique des marais de Cressenval

La carte ci-après présente la localisation des mesures environnementales à respecter en phase chantier (mesures pouvant être cartographiées) et le tableau situé après cette carte présente l'ensemble des mesures liées à la protection de l'environnement et les actions devant être mises en œuvre et respectées par les entreprises en charge des travaux.

Quelques mots de vocabulaire :

Amphibiens : groupe faunistique rassemblant les grenouilles, crapauds, tritons et salamandres

Espèces exotiques Envahissantes (EEE) : espèce allochtone (non originaire du secteur géographique concerné) dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives



Légende

Mesures environnementales

— Mesure RED 4 :
Balisage des zones à enjeux écologiques

Mesure RED 6 : Mise en place de barrières anti-amphibiens :

— Barrière définitive
— Barrière provisoire mobile

Zones écologiques à protéger

— Zones écologiques à protéger (balisage)

Espèces exotiques envahissantes

▲ Azolle fausse-filicule
◆ Buddleia de David
◆ Renouée du Japon
★ Robinier faux-acacia
● Solidage glabre

0 100 200 m



Source : Orthophoto © IGN
Données : Biotope, 2015
Cartographie : Biotope, 2016

MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE CHANTIER

Numéro de la mesure	Intitulé	Objectifs	Contenu de la mesure	Action à mettre en place	Localisation	Illustration
COORDINATION ENVIRONNEMENTALE DE CHANTIER						
RED2	Suivi environnemental du chantier	Vérifier la bonne mise en œuvre des mesures préconisées	Intervention d'un coordinateur environnement pendant toute la durée du chantier	- mettre en application les mesures concernant la préservation des eaux, des habitats naturels, des espèces... - en appui du CSPS et du MOE organisation du chantier (installations de chantier, accès, planning de travaux...) - localisation des aires sensibles à protéger (balisage) et la localisation des barrières anti-amphibiens à mettre en place - détermination des mesures visant à éviter la dissémination des espèces invasives - suivi de la mise en œuvre des prescriptions environnementales	Ensemble du chantier	
MESURES EN PHASE CHANTIER						
RED3	Gestion des déchets (chantier)	Limiter le risque de pollution des milieux naturels	Réalisation du tri sélectif Évacuation des déchets dans les normes (centre de traitement adapté)	Mise en place de bennes Évacuation progressive des déchets via des filières adaptées	Ensemble du chantier	

MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE CHANTIER

Numéro de la mesure	Intitulé	Objectifs	Contenu de la mesure	Action à mettre en place	Localisation	Illustration
RED4	Emprise du chantier et durée des travaux limitées (conditions adaptées)	Protéger les zones à enjeux écologiques situées à proximité du chantier	Délimitation de l'emprise chantier et des zones à enjeux écologiques devant être préservées durant les travaux Mise en place d'un balisage des zones naturelles à protéger durant les travaux	Respecter les emprises chantier Aucune intervention sur les zones balisées (pas de circulation, à pied ou par engins, pas de stockage de matériaux) Respecter l'intégrité du système de balisage durant la durée du chantier (prévenir le coordinateur environnement en cas de dégradation)	Cf. carte	
RED5	Travaux et interventions lourdes hors période sensible pour la faune	Éviter la destruction de certaines espèces animales	Les travaux préparatoires du chantier sur des terrains naturels seront conduit en dehors de la période de reproduction des oiseaux, des amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, des insectes aquatiques (libellules, demoiselles)	Travaux préparatoires (abattage, dessouchage, défrichage, débroussaillage et décapage des terres de surface) sont à réaliser entre le 1 ^{er} septembre et le 15 mars	Ensemble du chantier	
RED6	Mise en place de barrières anti-amphibiens	Éviter que les amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons) se retrouvent dans les emprises du chantier	Limiter les impacts du chantier sur les populations d'amphibiens : - mise en place d'une barrière définitive à l'ouest et au sud du site (barrière 1)	Respecter l'implantation des barrières Ne pas dégrader ou rompre une barrière lors de passages d'engins à proximité	Cf. carte	

MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE CHANTIER

Numéro de la mesure	Intitulé	Objectifs	Contenu de la mesure	Action à mettre en place	Localisation	Illustration
			- mise en place d'une barrière provisoire au cœur du site, mobile au fur et à mesure de l'avancement des travaux du nord vers le sud (barrière 2)	Signaler toute détérioration, brèche dans la barrière au coordinateur environnement		
RED7	Prévention de la dispersion des espèces exotiques envahissantes (EEE)	Réduire le risque de dégradation des milieux naturels à proximité du chantier	Repérage et balisage des secteurs concernés par la présence de plantes exotiques envahissantes.	Respecter les éventuelles mesures préconisées par le coordinateur environnement	Cf. carte	
RED8	Gestion des eaux de pluie (chantier)	Réduire le risque de pollutions des milieux	Rétablissement du fossé traversant l'emprise pour garantir la continuité des écoulements superficiels sur le site et ses abords pendant la période de chantier Aménagements spécifiques temporaires pour garantir l'écoulement des eaux superficielles	Garantir le maintien et le bon fonctionnement de ces écoulements au cours de la période de travaux par la création de fossés d'évacuation, munis de dispositifs « anti-pollution »	Ensemble du chantier	

MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE CHANTIER

Numéro de la mesure	Intitulé	Objectifs	Contenu de la mesure	Action à mettre en place	Localisation	Illustration
RED9	Gestion préventives de pollutions chroniques des eaux de chantier	Réduire le risque de pollutions des milieux	Éviter la production et le ruissellement d'eaux chargées de matière en suspension (MES)	Limiter les terrassements « lourds » en dehors des périodes pluvieuses Arrosage des pistes en cas de période sèche pour limiter les retombées de poussières.	Ensemble du chantier	
RED10	Gestion des eaux usées de la base vie (chantier)	Réduire le risque de pollutions des milieux	Gestion des eaux usées en provenance de la base-vie du chantier	Stocker en cuve étanche Évacuer vers un centre de traitement agréé	Bases-vie du chantier	
RED11	Gestion des opérations de manutention et de stockage des produits (chantier)	Réduire le risque de pollution des milieux	Stockage des produits liquides du chantier (hydrocarbures, huiles...) dans des conditions adaptées Réalisation des opérations d'entretien ou de remplissage (carburants/fluides) sur des zones dédiées et aménagées	Stocker à l'écart des sites naturels balisés et à l'abri des intempéries (aires étanches) Mettre en place une ou plusieurs aires étanches et de récupération	Ensemble du chantier	

MESURES ENVIRONNEMENTALES EN PHASE CHANTIER

Numéro de la mesure	Intitulé	Objectifs	Contenu de la mesure	Action à mettre en place	Localisation	Illustration
RED12	Gestion curative des déversements accidentels	Réduire le risque de pollution des milieux	Disposition de système « antipollution » Opération de suppression et évacuation des pollutions	Mettre en place des ballots dans les fossés d'évacuation des eaux Racler des sols éventuellement contaminés et évacuer les produits souillés vers les filières agréées	Ensemble du chantier	